

Ville des Pavillons-sous-Bois

À la proposition de rédiger une contribution sous forme de cahier d'acteurs sur le projet de création d'une nouvelle branche du T4 jusqu'à Clichy-sous-Bois - Montfermeil, M. Philippe Dallier, sénateur-maire des Pavillons-sous-Bois, a souhaité que soit publiée la lettre ci-dessous, datée du 10 juillet, adressée à M. Jean-Luc Mathieu, garant de la concertation.

Monsieur,

Nous avons jusqu'à ce jour pour vous transmettre un « cahier d'acteur » dans le cadre de la concertation relative au désenclavement de Clichy-Montfermeil.

Je viens, par la présente, vous informer de l'impossibilité dans laquelle nous sommes toujours d'apprécier les différentes solutions proposées. En effet, comme je vous l'écrivais dans mon courrier du 30 juin dernier*, resté sans réponse, l'apparition d'un tracé n° 7 inconnu de nous jusqu'alors, puisqu'il ne figurait pas dans le DOCP mais manifestement connu des seuls initiés que sont les Maires de Clichy et de Montfermeil, ainsi que de Monsieur le Président de la Région Ile-de-France, empêche, vous le comprendrez, que nous puissions formuler un avis.

Je ne peux que vous dire ma consternation face à la manière dont ce projet est conduit. La responsabilité en revient principalement au STIF, qui manifestement mène des études sur ce tracé n° 7 sans que nous en soyons informés, alors qu'une concertation digne de ce nom devrait se faire sur des bases connues par tous, ce qui n'est pas le cas.

Je suis scandalisé de voir que certains s'expriment pour défendre un tracé dont on ne sait rien, comme s'il était retenu d'avance ainsi que le Président de la Région a cru bon de le laisser entendre dans l'édition du journal « Le Parisien » du jeudi 2 juillet 2009.

Tout aussi surprenant, alors que 2 autres projets de transport majeurs, celui de Christian Blanc et le TCSP sur l'ex-RN3, défendu par le département de la Seine-Saint-Denis, impacteront fortement la problématique des transports dans ce secteur, aucune étude globale ne semble devoir être conduite.

Dans ces conditions, la ville des Pavillons-sous-Bois n'entend pas s'exprimer et ne peut que regretter cette caricature de procédure de concertation dont, malheureusement, vous devez être le garant. La ville des Pavillons-sous-Bois se réserve donc le droit de faire vérifier dans quelle mesure la manière dont les choses sont conduites est conforme au droit de notre République.

Je désirerais, cependant, que ce courrier soit annexé à votre dossier comme l'aurait été un « cahier d'acteurs ».

Vous souhaitant bonne réception de la présente et demeurant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Philippe Dallier

*Une réponse par e-mail a été donnée par M. Jean-Luc Mathieu à la version électronique de ce courrier envoyée par la mairie des Pavillons-sous-Bois.

